

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 décembre 2022

Délibération n° 22C/08/07

Date de convocation : 7 décembre 2022	Nombre de conseillers	
Date de publication : 21 décembre 2022	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 49 Pouvoirs : 12 Votants : 61

**Objet :** Délibération autorisant le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour le budget principal

L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre, à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de l'OPUS à Saint-Just-en-Chaussée, sous la présidence de Frans DESMEDT.

Etaient présents :

MME BARTHE Isabelle, MM BIZET Régis, BONNEMENT Julien, BOURGETEAU Pascal, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, DUBOUIL Bernard, DUPONT Didier, FARCE Philippe, MME FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, HAMOT Bertrand, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, HUCHEZ Jean-Paul (suppléant de MME DUPONT Stéphanie), LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLCAN Pierre), LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, MME LEQUEN Astride, MM MATTE Xavier, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamilia, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VERLEYE Eliane, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 49 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : MM DOVERGNE Samuel, GESBERT Laurent, MERLIN Bernard,

Etaient absents : MMES BONNET Catherine, BOULAS-DRETZ Sandrine, M. BOURGEOIS Jérôme, MME FERNANDES Guylaine, MM FONTAINE Patrice, GAINON Christophe, GREVIN Régis, MMES GRIGNON-PONCE Véronique, LACOMBE Isabelle, MM MATRON Matthias, MOONEN Thierry, POINSARD Cédric, VAUCHELLE Patrick.

Ont donné procuration :

M. BALTZ Jean-Paul (Le Mesnil sur Bulles) à M. DE BEULE Olivier (Gannes) ;

M. CONVERS Patrick (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) ;  
 MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;  
 MME DOLLEZ Colette (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;  
 MME ERCOLANO Magali (Wavignies) à M. RENAUX André (Wavignies) ;  
 M. LEBRUN Alain (Saint-Martin aux Bois) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;  
 M. LEFEVRE François (Le Plessier sur St Just) à MME VAN DE WEGHE Elisabeth (Angivillers) ;  
 M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) à MME LEQUEN Astride (Avrechy) ;  
 M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;  
 MME VASSEUR Lydie (Bulles) à MME BARTHE Isabelle (Cernoy) ;  
 MME VERMEULEN Christèle (Bulles) à M. COULON Olivier (Fournival).  
 MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à MME MOKRI Djamilia (Maignelay-Montigny) ;

A été élu secrétaire de séance : M. FOURNIER Alain

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses faisant l'objet d'une inscription en restes à réaliser (dépenses engagées mais non encore facturées) ne sont pas concernées par la disposition précédente.

#### **Le Conseil,**

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 ;

Vu le budget primitif du budget principal 2022 ;

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes de poursuivre les opérations d'investissement en cours avant le vote du budget ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement conformément aux montants et affectations listées ci-dessous (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) :

#### **Section d'investissement**

Les opérations d'équipement concernées pour le budget principal sont les suivantes :

Opérations	Crédits ouverts au budget 2022	Limite maximale d'engagement, de liquidation et de mandatement arrondie (hors opérations faisant l'objet de RAR)
(13) Equipement espace de Baynast	227 170 €	56 700 €
(36) Renforcement PAV	133 010 €	33 200 €
(39) Réhabilitation gymnase St Just	51 920 €	12 980 €
(40) Bâtiment de la Recyclerie	77 020 €	19 200 €
(44) Réhabilitation gymnase MM	22 520 €	5 630 €
(54) Maison petite enfance	416 860 €	30 000 €
(55) Aménagement gare St Just	203 010 €	50 700 €
(64) Conteneurs Déchets	29 500 €	7 300 €

(65) Aménagement du patrimoine	39 000 €	9 700 €
(68) Autres travaux communautaires	63 100 €	15 700 €
(73) Construction Maison santé pluridisciplinaire St Just	22 000 €	5 500 €
(80) Matériels roulants et outillages	150 600 €	37 600 €
(204) Subventions d'équipements	210 000 €	52 500 €
<b>Total opérations d'équipements</b>	<b>1 645 710 €</b>	<b>336 710 €</b>

**FIXE** à 336 710 € la limite supérieure que le président pourra engager, liquider et mandater pour le budget principal dans l'attente du vote du budget primitif principal 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



**Alain FOURNIER**

Le Président



**Frans DESMEDT**

Acte publié ou notifié le 21 décembre 2022